

## Séparation volontaire couples

Par **Sirella**, le **06/03/2019** à **17:18**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Effectivement nous ne nous sommes pas encore mariés mais cette nouvelle façon de faire de l'entreprise concerne tous les couples, même pacsés ou mariés.

Aussi, il ne s'agit pas d'un problème d'horaires de travail, mais de lieu.

Ils font maintenant en sorte de nous mettre sur des bateaux différents à partir du moment où ils ont connaissance que nous sommes en couple.

Peut être que le droit du travail maritime contient des spécificités ?

Les syndicats de notre entreprise étaient les premiers étonnés de cette nouvelle.

Merci encore